



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 6/16 Arrêté d'imposition pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des Finances (COFIN), au complet et renforcée par 2 invités (P. Dorenbos et C. Favre), s'est réunie seule le 21 septembre puis le 27 septembre 2016 avec le syndic Mr F. Bryand afin d'évaluer préavis municipal no 6/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017. Les membres remercient le syndic pour les renseignements fournis.

Situation prévisionnelle au 31.12.2016

La Commission des finances relève d'abord que suite à l'exercice 2015 très difficile en lien avec des baisses substantielles de recettes fiscales, les informations reçues du syndic indiquent à ce stade que les recettes fiscales, notamment l'impôt sur les revenus et la fortune des personnes physiques sont meilleures qu'attendues lors de l'établissement du budget 2016. La COFIN relève également que selon les informations en sa possession les impôts des frontaliers sont en progression en 2016 et que cette hausse a de bonnes chances de se répéter en 2017, même si son ampleur pourrait être réduite. D'autre part un retour de péréquation concernant 2015 dégage un surplus estimé à ~+CHF 400'000 par rapport à la prévision budgétaire. Enfin le syndic confirme que l'ensemble des charges de fonctionnement dont l'exécutif a la maîtrise seront conformes au budget et que rien n'indique à ce stade que les charges cantonales excèdent les prévisions budgétaires 2016.

La situation d'endettement de la commune s'est également réduite de CHF 2 millions lors de la dernière législature et se trouve au 31 décembre 2015 à CHF 2'422.- net par habitant, en dessous de la moyenne des communes vaudoises et à CHF 24,5 millions, en dessous du plafond d'endettement de CHF 28 millions. A noter qu'à ce jour la limite du plafond pour la présente législature n'a pas encore été fixée par la Municipalité.

Prévision pour le budget 2017

Lors de la rencontre avec le syndic certains éléments importants du budget 2017 étaient encore inconnus; les charges cantonales (péréquation, facture sociale,...), les charges scolaires et les charges de police et des TPN notamment ne pouvaient pas encore être estimées. En revanche certains éléments sont d'ores et déjà prévisibles parmi lesquels la masse salariale qui est estimée stable en 2017 par rapport à 2016 ainsi que les charges opérationnelles où une légère baisse est anticipée. D'autre part certaines charges (ex. énergie renouvelable) seront

peut-être couvertes par des taxes, ce qui impliquerait une baisse de charge de CHF 100'000. Les rentrées d'impôts sont quant à elles estimées en hausse de environ CHF 1'000'000 par rapport à 2016.

Divers éléments sont appelés toutefois à évoluer négativement en 2017. Même si la RIE III n'entrera en vigueur officiellement qu'en 2019, une nouvelle péréquation sera mise en place dès 2017 en prévision de ce changement. A ce stade la décision finale concernant cette nouvelle péréquation n'est pas arrêtée mais on peut sans doute s'attendre à un impact de ~1.5 point d'impôt correspondant à CHF 450'000 d'augmentation de charges. D'autre part l'amortissement des investissements faits récemment, va commencer à affecter les charges dès 2017 en ce qui concerne l'école et 2018 pour les autres investissements récents. Des réserves ont été constituées dans ce but mais si l'impact de ces nouveaux amortissement en 2017 et 2018 n'a à ce stade pas encore été calculé, une hausse est à attendre.

Enfin les investissements prévus en 2017 sont largement en deçà de ce qui a été effectué par le passé car les grands projets ont été réalisés entre 2013 et 2015. Le niveau d'endettement ne devrait donc pas empirer, mais il reste toutefois sous observation au vu de certaines incertitudes qui pourraient peser potentiellement dans le futur sur les finances de la commune.

Au vu de ce qui précède la Commission des finances soutient la position de la municipalité de maintenir le taux d'imposition communal à 56% de l'impôt cantonal de base et de reconduire les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2016.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal no 6/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017
lu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
ouï les conclusions de de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'approuver l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la municipalité dans le cadre du préavis no 6/16 et ceci pour une durée d'une année soit 2017.
2. D'établir le taux communal d'impôt à 56% de l'impôt cantonal de base.
3. De reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2016 pour 2017.
4. D'autoriser la municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Les membres de la COFIN vous remercient de votre lecture du présent rapport.

Prangins le 2 octobre 2016

La Commission

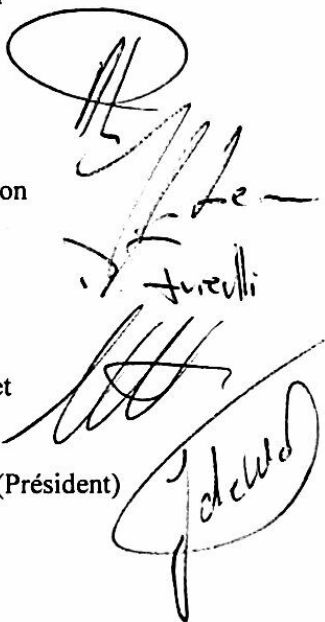
Patrick Jatton

Jacques Auberson

Daniel Friedli

Stefano Rosselet

Jean de Wolff (Président)



The image shows five handwritten signatures in black ink, arranged vertically from top to bottom. The first signature is a stylized, cursive 'P' for Patrick Jatton. The second is a more complex cursive signature for Jacques Auberson. The third is a cursive signature for Daniel Friedli. The fourth is a cursive signature for Stefano Rosselet. The fifth is a cursive signature for Jean de Wolff, with the name 'de Wolff' clearly legible.